

Prix de l'abonnement :

POUR LYON.	
Un an.	33 fr.
Six mois.	16
Trois mois.	9
DÉPARTEMENT DU RHÔNE.	
Un an.	36 fr.
Six mois.	18
Trois mois.	10
HORS DU DÉPARTEMENT.	
Un an.	40 fr.
Six mois.	20
Trois mois.	11

L'ordre dans la liberté !

LE SALUT PUBLIC

JOURNAL DE LYON

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET LITTÉRAIRE.

ANNONCES : 30 cent. la ligne,
RÉCLAMES : 50 cent. la ligne,
payables d'avance.
Les Abonnements datent des 1^{er} et 16
de chaque mois.

On s'abonne, dans les départements,
aux Messageries
et aux Directions des Postes.

Toute demande d'abonnement ou de
renouvellement doit être accompagnée
d'une reconnaissance de la poste ou
d'un mandat à vue sur Lyon.

24 février 1848

BONN E { A LYON, aux Bureaux du Journal, pl. de la Charité, 18.
Et chez M. MERA, libraire, rue Lafont, 4.
A VILLEFRANCHE, chez M. Lucas aîné, libraire.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. BIGOT, rédacteur en chef.
celles qui concernent l'administration, à M. JORDANIS, directeur-gérant.
Les articles déposés, et non insérés, ne seront pas rendus.

ON S'ABONNE { A GRENOBLE, chez M. CHAZAREN fils.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET ET C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 2.
chez M. HAYAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 8.

BOITE POUR LES ANNONCES, AVIS, Etc., PLACE DES TERREUX, MAISON THIAFFAIT, 1. — DERNIÈRE LEVÉE A SEPT HEURES DU SOIR

Avis aux abonnés.

Par suites divers changements survenus dans le service des postes et des difficultés qui en ressortent, l'administration du journal a fixé le prix des abonnements comme suit :

Pour Lyon : Un an, 32 fr.; six mois, 16 fr.; trois mois, 9 fr.

Pour le département du Rhône : Un an, 36 fr.; six mois, 18 fr.; trois mois, 10 fr.

Hors du département : Un an, 40 fr.; six mois, 20 fr.; trois mois, 11 fr.

L'administration se met en mesure d'accomplir différentes améliorations, soit dans le service, soit dans l'organisation du journal.

Lyon, 5 Janvier 1850.

ASSEMBLEE NATIONALE.

L'article 472 du code d'instruction criminelle établissait, contre les contumaces, des formalités peu en harmonie avec nos mœurs et nos usages. Il fallait les faire disparaître tout en conservant à la justice son action et aux lois le prestige qu'elles doivent avoir pour être efficaces. Une modification dans ce sens a été proposée; on a supprimé le poteau où le nom du contumace était pour ainsi dire cloué au pilori, et l'on a maintenu les autres dispositions grâce auxquelles les coupables ne peuvent pas, par la fuite, se soustraire à l'action répressive de la société qu'ils ont outragée.

M. Sage a essayé, par un amendement, de réduire à des proportions insignifiantes les mesures autorisées contre les contumaces, mais sa proposition a été rejetée, et l'article 472 a été modifié conformément aux lois arrêtées par la commission de l'assemblée.

Au départ du courrier on commençait la discussion de la loi sur les instituteurs primaires, de cette loi qui doit, assure-t-on, nous montrer la majorité divisée, alors qu'il s'agit d'une disposition souvent réclamée par elle. Fatal aveuglement qui fait repousser par une manœuvre de parti ce que l'on avait demandé dans un intérêt social.

La monarchie et le socialisme contre la république.

Nous avons, dans un de nos derniers numéros, signalé le mouvement agressif qui se manifestait contre la république dans une fraction des anciens partis monarchiques; nous avons dit aussi quelles menaces et quels projets nourrissait le socialisme contre la forme du gouvernement actuel et contre les institutions qui sont la base de notre société.

D'un côté comme de l'autre il y a évidemment danger pour la république, mais ce danger n'est sérieux que de la part du socialisme.

Nous ne nous dissimulons rien des mauvais vouloir et des résistances que l'établissement du systé-

me républicain a rencontrés dans les anciens partis. Mais il y a là plus de rancune, peut-être même plus de boudoirie que d'hostilité. Cela tient à ce que les anciens partis reposent sur des besoins légitimes à satisfaire et non sur des passions injustes à assouvir; cela tient à ce que, par leur nature et par leur essence, ils sont partisans de l'ordre qu'on leur donne plutôt que de la sécurité qu'on leur promet; cela tient enfin à ce que ces partis ont pour intérêt principal la conservation de ce qui est, et qu'ils ne se décideront à agir contre cet intérêt qu'à la dernière extrémité.

En outre, ces partis n'ont point un but commun à poursuivre; ce qu'ils veulent, c'est construire. Or, chacun d'eux arrive avec son plan, avec ses vues, avec ses antipathies et ses préférences. Du moment où l'un d'eux veut marcher en avant, l'autre suit ses mouvements d'un œil jaloux, il l'épie, il l'observe, et au lieu de continuer à naviguer de conserve, il vire de bord et tourne ses batteries contre lui.

Les légitimistes, exclusifs et absolus dans leurs prétentions, se retranchent derrière un principe comme dans un sanctuaire interdit aux profanes. Ils ne tiennent aucun compte des dix-huit dernières années; tout ce qui dans cet intervalle a touché aux affaires, pris part au gouvernement ou contribué à l'administration du pays est marqué d'un signe réprobateur. Ils ne veulent pas comprendre qu'outre ce principe, manne sacrée dont ils réservent la nourriture à leurs élus, il faut pour conduire un peuple, monarchie ou république, une science des hommes et des choses qui ne s'improvise pas; ils ont vu la république elle-même recourir, pour trouver un peu de force et de vie, aux hommes formés sous Louis-Philippe; et malgré cette épreuve, les légitimistes se drapent fièrement dans les plis de leur drapeau blanc, et se disent seuls aptes à fonder quelque chose de stable.

Les orléanistes seraient par tempérament disposés à une transaction; mais la dureté avec laquelle on repousse leurs avances les a engagés à rechercher dans l'histoire l'époque où commençait cette légitimité que l'on présente comme éternelle. Ils l'ont trouvée, en France et ailleurs, brisée à différentes fois et retrempee, elle aussi, dans le flot sanglant des révolutions; à leurs yeux prévenus, cela réduit singulièrement la valeur du fameux principe, et les hommes qui se disent si haut gens de foi, d'abnégation et de dévouement, ressemblent à s'y méprendre à des hommes de parti. Entre les légitimistes et les orléanistes, la partie devient donc égale, et la querelle n'en est que plus vive. Aussi l'entente est loin de se faire.

Voilà donc ce que l'on appelle les partis monarchiques, dont le rôle se borne forcément à une observation réciproque, à une lutte intestine, à un combat singulier. Pendant ce temps-là, la république vit et s'accroît parmi nous; pendant ce temps-là, le commerce reprend sa vie, le travail renaît, le crédit livre quelques capitaux, et tous ceux qui trouvent avantage et profit dans une vie régulière, dans d'hon-

netes bénéfices laborieusement gagnés, tiennent à la république; le nombre en est plus grand que l'on ne pense, et chaque pas vers le retour de l'ordre, vers l'affermissement du pouvoir est un progrès pour la république.

Les partis monarchiques peuvent donc continuer leurs discussions; elles tourneront à l'avantage de la forme républicaine, en prouvant quelles divisions profondes les séparent.

Nous avons dit que les monarchistes n'étaient pas dangereux parce qu'ils voulaient reconstruire, et que chacun d'eux arrivait avec un plan différent. Dans le socialisme, c'est le contraire qui existe, et ses différentes sectes sont toutes d'accord pour détruire. Renverser la société actuelle, la bouleverser de fond en comble, voilà ce qu'elles veulent toutes. Aussi, en se disputant entre elles la suprématie, au cas d'un triomphe éventuel, elles n'en poursuivent pas moins le but qu'elles veulent atteindre. Dans les sociétés secrètes, dans les journaux, dans les brochures, dans les banquets, dans les réunions, partout le mot d'ordre est le même, partout on prêche la guerre à la fortune, au talent, au courage, à la supériorité, quelle qu'elle soit; partout on crie contre l'autorité, contre la loi; partout on demande que la constitution soit supprimée, le président arrêté, l'assemblée dissoute, et la France dictatorialement gouvernée par un comité de salut public.

On s'adresse aux convoitises honteuses, aux basses cupidités, aux instincts jaloux, à l'envie haineuse, à tout ce qui pervertit le cœur et égare la raison. Aussi les choses en sont arrivées à ce point qu'il n'est pas un rouge qui ne veuille quelque chose ou qui n'en veuille à quelqu'un. Qu'on les interroge tous et qu'ils répondent consciencieusement; ils en sont tous là.

Vouloir quelque chose, une place, de l'argent, des jouissances, des honneurs, du pouvoir; ambitionner sans grandeur et obtenir sans mérite;

En vouloir à quelqu'un, avoir des haines à satisfaire, des vengeances à accomplir, de longues colères lâchement contenues à étaler impunément au grand jour;

Tel est le secret du socialisme, telle est la force des rouges.

Le danger pour la république n'est que là parce que la seule violence est la violence, parce que la seule est le crime.

Tous ceux qui, comme nous, veulent loyalement la république avec la révision légale de la constitution, doivent donc combattre le socialisme et les rouges, les combattre à outrance parce que seuls ils peuvent, par leur avènement, rendre la monarchie nécessaire comme refuge. En outre, tout en combattant le socialisme et les rouges, il faut par l'ordre maintenu, par le progrès réalisé, attirer dans le parti de la république les hommes au sens droit et à l'intelligence éclairée qui veulent avant tout le salut du pays.

Combattre et convertir, réprimer le mal et encourager le bien, telle est la conduite de ceux qui veulent sincèrement la seule république viable.

Il est certain aujourd'hui que le pape n'était pas rentré à Rome le 24 décembre, et cela donne à penser que sa sainteté n'a pas pris la résolution qu'on lui attribuait ces jours derniers. Quand à nous, nous avons dit tout récemment encore qu'il n'y avait rien d'arrêté au sujet de Pie IX à Rome.

Nous pensons que la question romaine se traitera comme bien d'autres, jusqu'au printemps. La petite cour de Gaète semble avoir reçu à ce sujet le mot d'ordre des cours du Nord.

Il est à remarquer d'un autre côté que les régiments de l'armée française désignés pour quitter les états romains n'ont encore fait aucun mouvement. Le gouvernement de la république se défierait-il des dispositions plus que douteuses de l'entourage du pape?

Plusieurs bandes de guérillas parcourent les états romains, dont les routes ne sont pas sûres. La misère est grande dans ce pays.

On sait, à n'en pas douter, que le saint-père devait quitter Portici le 25 du courant, pour aller passer à Caserte, ou des appartements lui étaient préparés, une quinzaine de jours avec la famille royale.

Vent-on connaître les principes de l'un des candidats du parti démocratique? On peut en juger par ces lignes que M. Duchêne, lieutenant de M. Proudhon, consacre à M. Marmet dans la *Voix du Peuple*:

Nous étions, s'il t'en souvient, — dit Duchêne à M. Marmet, — déteus ensemble à Ste-Pélagie, ce mois de mai dernier. — Nous habitions la même chambre, et nous nous livrions à des discussions interminables sur la communauté et la liberté. Tu me fis un aveu qui, malgré mon respect pour les opinions, quelles qu'elles soient, ne laissait pas que de me scandaliser.

Je ne veux pas du communisme de Cabet, me dis-tu, parce qu'il conserve la famille, une des formes de l'individualisme. Nous autres humanitaires, nous allons jusqu'au bout et nous voulons la communauté des femmes et des enfants.

Je connaissais la doctrine des humanitaires, mais j'ignorais que tu en fusses un adepte. Cependant, au zèle que tu mis à me démontrer comme quoi l'homme et la femme qui se gardent fidélité font acte d'égoïsme, en privant de leur possession les membres de la communauté qui peuvent avoir des vues sur eux, je dus rester convaincu de la sincérité de tes convictions. Tu ajoutas même, — et je le conteste pour le rendre justice : — « Je suis d'autant plus désintéressé dans cette thèse, que je suis, par goût, porté à la constance; j'aime la monogamie. »

Tu me dis encore : « Nous acceptons les réformes de Proudhon comme transitoires, elles nous faciliteront le succès. Pourtant si le *statu quo* devait durer encore quelques années, nous passerions sur vous et nous établirions de plein saut la communauté radicale, y compris celle des femmes et des enfants. »

— Laisse-le crier, Daniel, et puissent ses cris être entendus de nos bourreaux, murmura d'une voix éteinte une femme jeune encore, dont le visage pâle, maigre et hâlé conservait des traces de beauté, et qui, étendue contre une souche mousseuse près de la mare, grelottait de frayeur et de froid en serrant dans ses bras deux enfants enveloppés dans un haillon de laine brune.

— Deviens-tu folle, Jehanne? dit le paysan étonné en la couvrant d'un regard navrant de tendresse et de pitié. Si tu n'as pas peur de la corde pour nous, pense à nos enfants qui sans nous seront abandonnés et perdus.

— Pauvre Daniel! tu voudrais me donner envie de vivre, répliqua Jehanne avec un sourire amer; mais le supplice que le sénéchal nous réserve est certes moins cruel que la faim qui nous ronge. Ces pauvres chers petits, ajouta-t-elle en les pressant convulsivement sur son sein glacé, qu'ont-ils besoin d'un père qui ne peut les nourrir, d'une mère qui ne peut plus même les réchauffer contre son cœur!

— Encore un peu de courage, femme! reprit Daniel en cherchant à éteindre et à disperser le feu de branches et de feuilles sèches qui couvrait à quelques pas et qui eût pu les trahir par sa fumée. Peut-être ce soir nous sera-t-il possible de gagner les Landes.

— Hélas! mon Dieu, n'avez-vous pas pitié de nous, vous qui avez fait ce beau ciel et ce brillant soleil pour tous vos enfants, dit en joignant les mains avec désespoir et en écartant ses sanglots une autre femme à qui sa petite fille demandait du pain.

— Ecoutez! dit un paysan qui, comme Daniel, suivait avec anxiété les flottantes rumeurs de la chasse; on dirait que le bruit se rapproche.

— Silence! reprit un autre. Je viens d'entendre marcher dans les bois-taillis qui côtoient la mare.

— Malheur! reprit un imprudent que sa mauvaise destinée conduisait parmi nous! dit Daniel avec une expression farouche.

SUPPLÉMENT DU SALUT PUBLIC

DU 5 JANVIER 1850.

ESAU LE LÉPREUX.

(ROMAN EN QUATRE PARTIES.)

HISTOIRE DU TEMPS DE DUGUESCLIN.

Suite. — Voir les numéros à partir du 24 août.

Mais les paysans des environs de Bordeaux n'étaient pas assez hardis pour oser se soustraire à la corvée qui leur avait été imposée, et ils vinrent subir l'inspection du capitaine de vénerie.

Celui-ci, après s'être assuré que chacun des rabatteurs avait apporté son épieu, les échelonna sur un des côtés du bois, puis il donna le signal avec sa trompe, les cors sonnèrent et la battue commença.

Le prince de Galles, les seigneurs et les dames qui assistaient à la chasse s'élançèrent alors au galop dans une longue avenue formée de chênes aux rameaux nouveaux et larges et au tronc court enroulé dans l'herbe. Ils disparurent bientôt sous les vertes arcades au milieu de bruyants éclats de joie.

Pendant ce temps, une scène bien différente se passait à l'autre extrémité de la forêt, dans sa retraite la plus cachée et la plus inaccessible.

C'était un site d'un aspect à la fois sauvage et charmant.

La moitié d'une colline, formée d'une terre friable et sablonneuse, s'était quelques années auparavant éboulée par suite de l'infiltration des eaux, et cette chute avait

creusé une sorte d'entonnoir gigantesque. Sur le bord de la crevasse des houx et de gros chênes vorticaux avaient résisté à la violence de la secousse, parce qu'ils étaient retenus par leurs énormes racines; mais étant restés courbés, ils semblaient se pencher curieusement sur l'abîme avec leurs branches brisées et leurs pousses pendantes, comme des gnomes difformes regardant ce qui se passait au-dessous d'eux.

L'entonnoir se déchaquetait en vagues de terrain bizarres, monticules sèches et bas-fonds d'où s'élançaient de jeunes hêtres effilés, dont la verdure égayait les parois jaunes ou grisâtres du gouffre, auxquelles s'accrochaient, d'ailleurs, çà et là des buissons de ronces.

Le sentier, qui descendait comme une rampe raide et ardue du haut de la colline dans la fondrière, ressemblait par ses tons blanchâtres au lit desséché d'un torrent; les eaux qui, lors des grandes pluies et des ouragans, s'écoulaient en effet par ce sentier, avaient creusé dans la ravine une mare verdâtre dormant sous une mante de joncs, de roseaux et de nénuphars sur lesquels bruisaient des tourbillons d'insectes au corsage étincelant.

A part les déchirures du gouffre, larges raies crayeuses, toute cette solitude était verdoyante; les saules mutilés qui enlagaient comme une ceinture le contour de la mare, les ormes que des festons de vigne sauvage embrassaient et unissaient les uns aux autres, la terre tapissée d'une herbe épaisse et fleurie, la mousse humide de rosée d'où s'exhalait l'odeur enivrante du matin, toute cette végétation robuste embauvait l'air de senteurs amères et pénétrantes. Quant aux sombres sapins qui surplombaient le sentier, ils laissaient couler la résine des fentes de leur écorce, comme d'une blessure béante.

La brume fraîche et légère nageait comme un voile fantastique sur la mare que le soleil commençait à piquer de minces flèches d'or. Pas un blanc flocon de nuage ne tâtait l'azur étincelant du ciel.

Au clair de lune l'imagination du paysan superstitieux eût peuplé ce site étrange de fées, de larves et de sorciers. Le hardi braconnier lui-même eût étagé sur ces cimes les démons convoqués pour le sabbat nocturne. A cette heure, on ne pouvait y rêver que des rêves d'amour et de bonheur.

Le silence était profond, mais ce n'était pas le silence mort, froid, sourd, sinistre de la cité du moyen-âge après le couvre-feu; ce n'était pas le silence du cloître, du cachot ou de la tombe; c'était ce silence animé qui semble un hymne solennel célébrant les louanges de Dieu et qui est fait de mille bruits divers. La vie de la création se trahissait dans le clapotement de la grenouille verte qui sautait au fond de la mare, dans le trille fugitif de l'oiseau qui volait chercher son nid obscur, dans le frolement des ailes de l'aigle qui décrivait de grands cercles au bleu du ciel, dans la chute des ramiers effrayés s'abattant au pied des arbres et dans la fuite du lapin regagnant son terrier sablonneux en fixant sur les feuilles agitées par la brise ses yeux rouges et transparents comme du cristal, dans les feuilles elles-mêmes bercées par le vent avec une sonorité harmonieuse que nulle expression ne saurait rendre.

Cependant des créatures humaines se cachaient dans cette solitude et leur cœur était déchiré par l'angoisse. Quatre paysans demi-nus, entourés de femmes et d'enfants, écoutaient, pâles, tremblants, retenant leur haleine, le son lointain des trompes que le vent apportait jusqu'à eux.

— Mon père! mon père! fuyons! la chasse va déboucher bientôt par le sentier! s'écria l'un des enfants en se cramponnant aux jambes d'un homme de haute taille qui, le cou tendu, l'oreille penchée vers la terre, semblait interroger jusqu'au moindre bruit.

— Malheureux! dit à voix basse le paysan en étouffant de sa large main calleuse les cris de l'enfant, veux-tu donc nous livrer tous?

Le *Courrier de l'Ain*, un des meilleurs journaux de cette presse départementale qui lutte si courageusement contre les doctrines anarchiques, vient de publier des idées fort ingénieuses et d'une application facile pour organiser en force cantonnale les gardes champêtres, les facteurs ruraux et les gendarmes.

Il y a là, selon nous, le germe d'une institution dont on pourrait obtenir les meilleurs résultats; énergiquement soutenue par l'autorité supérieure, elle opposerait dans nos campagnes une digue infranchissable aux débordements du socialisme.

Voici le projet du *Courrier de l'Ain* :

« Les cantons sont à peu près composés de dix à douze communes qui ont ensemble une contenance de 48 à 24,000 hectares, chaque commune a à peu près son garde champêtre quelquelquefois chargé de la surveillance de 2,500 à 3,000 hectares de terrain, ci. 12
« Le chef-lieu a, en outre, un ou deux agents de police ou tambours, ci. 2
« Plus deux facteurs ruraux, ci. 2
« Il y a au moins une brigade de gendarmerie pour deux cantons; supposons trois par canton, ci. 5

« Total. 49

« Ce nombre de dix-neuf hommes permettrait facilement d'organiser une brigade de gendarmerie dans chaque canton.

« Les douze à quatorze hommes restant seraient organisés sous le nom de gendarmes à pied ou gardes champêtres et seraient placés dans les diverses communes, de manière à avoir la surveillance de 2,000 à 5,000 hectares de terrain, sans avoir égard à la circonscription des communes.

« Tous ces employés appartiendraient au département et non aux communes.

« Le brigadier remplirait les fonctions de commissaire de police pour le canton; ses gendarmes seraient des agents de 1^{re} classe et les gardes champêtres des agents secondaires chargés de toute espèce de police du canton, sous la direction et surveillance de brigadiers, et auraient qualité pour constater toute espèce de délits; leur mission étant de parcourir le canton, ils pourraient facilement se charger de la distribution de toute espèce de dépêches.

« Ce nombre d'employés armés et bien disciplinés serait suffisant pour assurer l'ordre et la police dans le canton; ils pourraient, au besoin, se réunir en partie pour dépecer les vagabonds et les maraudeurs qui sont à peu près toujours les mêmes individus. Quelques agents de l'administration forestière pourraient peut-être être fondus avec celle-ci ou prêter leur concours à cette organisation, ce qui réduirait encore les frais. »

Parmi les nouvelles promotions qui doivent avoir lieu dans l'armée, on cite celle de Jérôme-Napoléon, ex-roi de Westphalie, gouverneur des Invalides, au grade de maréchal de France. Jérôme était général de division depuis 1807, lors de la campagne de Silésie.

Revue de la presse parisienne.

Le *Journal des Débats* pense que l'Assemblée nationale, en votant le renvoi à la commission de l'amendement Rancé, a voulu gagner du temps et remplacer la question de la Plata sur son véritable terrain d'où l'avait fait dévier M. Daru, rapporteur. A ce titre, le *Journal des Débats* approuve la décision qui a été prise, et il y voit l'indice d'un revirement dans l'opinion des représentants. Il pense qu'au lieu de se lancer imprudemment dans une question de paix ou de guerre, ils finiront par adopter le traité Leprieux, en réclamant quelques modifications.

L'Assemblée nationale, avant d'entrer dans l'année nouvelle, s'arrête un instant sur le seuil de cette arène qui ouvre ses portes, et invite chacun à faire son examen de conscience sur les faits qui se sont accomplis durant l'année écoulée. Ce journal passe en revue les événements depuis le 10 décembre 1848, et il ne trouve des paroles d'approbation que pour la majorité de l'Assemblée, qu'il invite à l'union contre la révolution et l'esprit de désordre.

Il y a, dans les appréciations de l'Assemblée nationale, une injustice criante contre le pouvoir exécutif auquel revient une bonne part des avantages que la France a recouvrés depuis l'Assemblée législative.

Le *Credit* pense que le plus grand danger auquel le président de la République soit exposé, et qui menace la France, c'est que le gouvernement se laisse battre par l'Assemblée sur toutes les questions qui touchent à l'honneur national. Ce journal est d'avis que les partisans les plus satisfaits du gouvernement le plus astucieux, le moins national et le plus corrompu qui ait jamais régné sur la France, n'auraient pas pu lui conseiller autre chose que ce qui a été fait par M. Fould, pour l'impôt des boissons, par M. Labitte pour Montevideo et par M. Bineau et M. Lacrosse pour les concessions de Paris à Avignon.

Quant à cette dernière, il fallait prendre la combinaison du *Credit*; dans ce cas, tout eût marché parfaitement.

La *Presse* rend compte de la dernière séance pendant laquelle l'Assemblée a continué à s'occuper de l'affaire de la Plata. Parmi les amendements dans lesquels était posée la question de paix et de guerre, il s'en trouvait un qui proposait de mettre à la disposition du gouvernement un crédit de 10 millions pour appuyer au besoin, par les armes, de nouvelles négociations. Cet amendement a été approuvé à une voix de majorité, et encore le vote n'est-il pas définitif. L'Assemblée n'en est donc pas plus avancée que le premier jour, seulement elle voit un peu plus clair dans l'affaire et se trouve moins disposée à être dupe d'une surprise ou d'une mystification. La *Presse* n'admet pas, d'ailleurs, qu'il soit possible à une assemblée quelconque, dans la situation actuelle de l'Europe, et dans l'état de nos finances, de lancer la France dans les hasards de 3,000 lieues, à une voix de majorité.

Le *Sicéle* demande si, pendant l'année qui vient de s'écouler, le président et l'Assemblée ont compris leur mission. Louis-Napoléon ne l'a peut-être pas envisagée d'assez haut. Il a pensé avec bonne foi qu'il suffirait à sa popularité de ne représenter ni la monarchie ni la République, et de ne pas s'appeler l'empire, pour apaiser les haines et ménager les illusions. Il a pensé aussi qu'une expédition militaire serait toujours plus sympathique à la nation que le respect d'une constitution née d'hier. Le *Sicéle* croit qu'il s'est trompé à l'intérieur et à l'extérieur.

Quant à l'Assemblée, dit ce journal, elle appartient, en tant que majorité numérique et arrièrepensée, à la monarchie; mais elle ne marche pas parce qu'elle est divisée. Elle subit la République et la République l'écrase.

L'*Opinion Publique* déplore l'impuissance incurable du régime actuel et le profond degré d'abaissement auquel la France se trouve réduite. M. Roahe, parlant au nom du gouvernement, n'a-t-il pas établi qu'une lutte contre Rosas était à peu près impossible à la France? Rosas est trop grand pour elle. Voilà, dit ce journal, qu'elle est la situation du ministère d'action qui parle sans cesse des gloires impériales; voilà à quoi aboutit tout le bruit des messages présidentiels. Le pouvoir exécutif et une commission parlementaire se renvoient l'initiative, et l'on ne peut pas même parvenir à se comprendre.

On a fait, dit l'*Opinion Publique*, deux révolutions contre les principes traditionnels de notre grand pays; on a dit d'abord : « Il n'y a plus de légitimité royale; » ensuite : « Il n'y a plus de force monarchique, » et nous voilà sur le chemin d'une troisième révolution, après laquelle il ne reste plus qu'une chose à dire : « Il n'y a plus de France. »

(Correspondance spéciale du SALUT PUBLIC.)

Paris, 2 janvier 1850.

Les dernières séances ont porté un rude coup à l'Assemblée nationale. Des questions mal étudiées, mal comprises, livrées au souffle capricieux de l'imprévu; des séances confuses, incertaines, se traînant d'incidents en incidents, de l'obscurité au doute, du doute à l'impuissance; des délibérations prises et annulées, voilà le spectacle que donne la représentation nationale; convenez que c'est peu encourageant.

La politique, c'est-à-dire l'inquiétude du lendemain, la mise en question de ce qui est, de ce qui

sera, les ambitions surexcitées, les craintes exagérées, telles sont les causes de cette perturbation dont l'Assemblée offre l'exemple à un spectateur impartial.

Sans M. Dupin, dont la main ferme et vigoureuse tient le fil de ce dédale, et relève de temps en temps le flambeau près de s'éteindre, on se serait égaré plusieurs fois déjà au milieu du bourdonnement des conversations particulières et du choc des opinions contraires. Grâce à lui, on a pu arriver jusqu'aux fins de séance tant bien que mal, et conserver sinon de la suite, au moins une apparence d'ordre dans les délibérations parlementaires.

Je vous ai dit hier que le général Cavaignac avait résisté aux sollicitations qui voulaient l'entraîner à faire profession de foi socialiste. Le fait est exact, et les républicains de la veille, qui tous ont signé cette alliance monstrueuse, sont furieux contre lui; ils ne lui pardonneront pas d'avoir fait cette honorable résistance qui arrête l'effet d'une combinaison dont ils attendaient des merveilles. On a d'abord dépêché auprès de lui les amis dont l'influence était grande, des conseillers intimes qui avaient porté dans le temps une part du pouvoir qu'il exerçait; ils ont été éconduits. On a fait rayonner ensuite à ses yeux la perspective brillante qu'il pourrait espérer en étouffant le socialisme après s'en être servi; il a été insensible à ces calculs ambitieux. On a, en dernier lieu, évoqué l'ombre de Godefroi, son frère, et jusqu'à sa mère, dont l'opinion exagérée était bien connue. Ces souvenirs ont remué profondément le cœur du général; on dit même que le rom de sa mère a attiré quelques larmes dans ses yeux humides, mais sa raison et sa probité ont résisté. Tous ces messieurs en sont pour l'odieuse de leurs calculs et la honte d'une tentative avortée. La fraction des républicains de la veille est morte moralement; son alliance avec les socialistes la tue aux yeux de toute âme honnête.

La loi sur les instituteurs communaux va révéler une scission nouvelle au sein de la majorité. Je ne comprends pas qu'il en soit ainsi et qu'il puisse y avoir division lorsqu'il s'agit de prendre une mesure dont l'urgence est aussi péremptoirement démontrée.

Correspondance du Congrès de Tours.

Paris, le 2 janvier 1850

Si l'on jugeait de la situation d'un pays par les équipages qui circulent dans la capitale, le nombre des laquais en livrée, les étalages brillants de ses magasins, on pourrait affirmer aujourd'hui que la France est un vrai pays de Cocagne. La République n'exclut ni les compliments menteurs ni les cadeaux plus gracieusement offerts que volontairement donnés, et, bien que les rouges aient répété sur tous les tons que de par l'Assemblée le peuple sera condamné à ne boire que de l'eau, je déclare qu'il s'est trouvé hier assez riche pour solder l'impôt sur les boissons, ou assez habile pour renouveler le miracle des noces de Cana. Jamais on ne vit tant de pas chancelants; c'était comme une dégoûtante ironie jetée aux exploitateurs du rétablissement des droits abolis par la Constituante : « Grand Dieu ! s'écriait une femme, en ramenant au lopis le chef de la communauté, nous devons un cierge à Sainte Geneviève; si l'impôt eût été aboli, je n'aurais bientôt plus de mari. »

Les démocrates ne se montrent pas farouchement susceptibles seulement vis-à-vis des réacs. La *Réforme* se fâchant ce matin contre les journaux qui ont annoncé que MM. Marrast et Goudchaux allaient remplacer son rédacteur en chef, M. de Lamennais, dit en toutes lettres : « Veut-on déshonorer l'héritage de M. de Lamennais ? » Les ennemis de ceux qui font à leurs amis de telles insultes peuvent bien leur passer quelques écarts de langage, et ne pas s'en tenir pour offensés.

A propos de réactionnaires, il n'y a qu'un homme en France qui se blâta à l'abri d'un tel reproche, cet homme, c'est M. Proudhon, qui était allé si loin qu'on était autorisé à croire qu'il ne pouvait être dépassé. Eh bien ! un des délégués du Luxembourg a révélé qu'ils acceptaient les réformes de Proudhon comme transitoires pourtant; si le statu-quo devait

durer quelques années ils passeraient sur lui et étalbliraient de plein saut la communauté radicale, y compris celle des femmes et des enfants.

Mais laissons les socialistes multiplier les établissements d'associations de cuisiniers, et former des compagnies de *mange-tout* pour faire pendant aux voraces et aux *ventres-creux*, et revenons à l'Assemblée.

Le vote relatif aux affaires de la Plata est, dit-on, la mort du ministère. On se préoccupe du cabinet futur. Les bruits de prorogation ont excité beaucoup de défiances; des esprits imprudents font bon marché de la représentation nationale; malheureusement les industries qui avaient eu un mouvement d'amélioration, sont retombées en souffrance depuis six semaines. La fabrication des meubles et celle de la joaillerie sont à peu près suspendues; malheureusement encore cette diminution d'affaires a coïncidé avec les scandales de l'Assemblée, et les commerçants se sont hâtés d'en conclure que le travail et la prospérité étaient incompatibles avec le système représentatif.

Cette disposition générale des esprits parisiens crée un double danger. Certes, je ne suis pas un adorateur fanatique du parlementarisme, je sais trop quel mal il nous a fait depuis soixante ans, mais jamais le moment fut-il plus mal choisi pour s'attaquer à lui ?

Nous avions sous la monarchie deux chambres; on en a supprimé une, les choses en ont-elles mieux marché? A force de retrécir les forces du pouvoir de l'état, il se trouvera serré de telle façon qu'il ne pourra plus se mouvoir. Comprend-on ce que serait une dictature des socialistes? Cependant si l'Assemblée constituante ne leur eût opposé l'immense force qu'elle tenait du suffrage universel, il est incontestable que nous aboutissions, en mai ou en juin, à la dictature de Blanqui.

On pourrait dire que le prince Louis-Napoléon résume toute cette force, puisqu'il a reçu autant de suffrages à lui seul que les représentants réunis. Cela est vrai; mais dans un temps de troubles, en présence de périls qui nous menacent, ce n'est pas trop de la force de l'Assemblée et de celle du président pour opposer aux nouveaux *Argonautes*, ainsi que se nomment entre eux ces messieurs. Si le président et la majorité de l'Assemblée pouvaient être deux têtes dans un bonnet, la paix et la sécurité du pays seraient assurées. Est-ce que de part et d'autre on ne comprendra pas cela ? W.

Par suite d'une délibération prise en Assemblée générale, une députation du conseil d'état est venue féliciter, le 31 décembre, M. le président de l'Assemblée nationale, à l'occasion du nouvel an.

A dix heures, ce matin, sous la présidence du préfet de la Seine, assisté de trois membres du conseil municipal et d'un agent de la banque de France, a eu lieu, dans la salle de la République, à l'Hôtel de Ville, le 36e tirage des coupons de rentes à rembourser et appartenant au grand emprunt de 40 millions contracté par la ville de Paris en 1832, lequel sera éteint et amorti en 1852. A ce tirage, 1321 numéros de coupons, au capital de 1,000 fr. chacun, ont été extraits de la roue par la main d'un jeune enfant.

Voici les 16 premiers qui sont sortis et qui ont gagné les premiers: 1er 57,810, la prime de 50,000 fr.; 2me 799, la prime de 20,000 fr.; 3me 35,041, prime 15,000 fr.; 4me 32,239, prime 12,000 fr.; 5me 3,586, prime 10,000 fr.; 6me 275, 7me 31,691, 8me 603, 9me 21,777, 10me 10,111, 11me 1,042, 12me 39,409, 13me 19,194, 14me 34,166, 15me 20,028, chacun une prime de 500 fr.; enfin, le n° 5,760, sorti le 16me, a gagné une prime variable fixée pour un semestre à 1,740 fr.

M. de Lamartine revient prendre son siège à l'Assemblée nationale.

M. de Lamartine vient de traiter avec les éditeurs du journal hebdomadaire dont il est le rédacteur en chef, pour 4 romans, chacun en 4 volumes, livra-

— Oui, malheur à lui ! il paiera pour tous, ajoutèrent les paysans.

— Plus un mot ! dit Daniel en posant son doigt sur sa bouche. Celui qui vient n'est plus qu'à quelques pas de nous. J'entends le bruit des branches sèches qu'il broie sous ses pieds. Couchez-vous dans l'herbe, afin de ne pas lui donner l'éveil. Il ne faut pas qu'il puisse retourner en arrière et avertir ses compagnons qu'il a découvert le gîte du meilleur gibier.

En même temps il s'étendit à terre, et un couteau à manche de corne étincela dans sa main. Ses compagnons avaient à peine eu le temps de suivre son exemple que le feuillage s'écarta tout-à-coup et qu'un homme à la barbe ineulte, aux traits sévères, aux haillons sordides, apparut au milieu d'eux.

Les quatre paysans se relevèrent soudainement, et le plus hardi d'entre eux eût pu frissonner en voyant l'expression sauvage et implacable qui enflammait le visage de ces vassaux révoltés et réduits au désespoir. Mais, sans s'inquiéter des lames acérées qui effleuraient sa poitrine, le piéton qui venait de s'aventurer si imprudemment au milieu de ces manants grossiers s'appuya des deux mains sur son long bâton noueux et se mit à rire d'une si étrange façon, que les couteaux s'abaissèrent devant lui :

— Je ne suis pas gâté par le hasard, murmura-t-il. Aux portes de la ville, un portier me menaça du fouet; au fond des bois, les paysans me menaçaient du couteau. Décidément ce pays n'est pas hospitalier.

Puis, tandis que les vassaux se regardaient entr'eux avec un étonnement mêlé de crainte :

— Rengainez vos couteaux, mes maîtres, leur dit-il d'un ton railleur, car tous les haillons qui me couvrent valent à peine un des bouts de la corde qui doit vous pendre un jour.

— Nous n'avons tiré nos couteaux que pour notre défense, reprit Daniel involontairement, dominé par le re-

gard hardi et impérieux de l'inconnu. Si le hasard seul l'a conduit parmi nous, si tu n'es qu'un voyageur égaré, voici la route qu'il te faut suivre, ajouta-t-il en lui désignant brusquement de la main le sentier qui grimpait au haut de la colline.

— Me-ci de ton conseil, répondit le piéton, mais je ne le suivrai pas plus que la route que tu m'indiques.

— Que veux-tu donc alors ? demanda rudement Daniel en fixant sur lui un regard perçant.

— Je veux, dit avec effort l'inconnu, ce que je n'ai pu trouver dans les bourgs et les villages que je viens de traverser, je veux du pain !

— Du pain ! murmura Daniel en lançant vers le ciel un regard qui ressemblait à une menace, du pain ! Et il porta ses deux poings crispés à son front.

Puis, comme si ce seul mot eût suffi pour réveiller la faim qui torturait sourdement les entrailles de ses malheureux compagnons, hommes, femmes et enfants éclatèrent en gémissements, en plaintes et en sanglots.

Le nouveau venu, à son tour, regarda les vassaux avec étonnement, et ne s'expliquait pas leur désespoir, il ne devinait pas leurs souffrances; dans l'égoïsme de son malheur, il ne comprenait que ses douleurs à lui.

— J'ai marché pendant deux jours et une nuit, ajouta le voyageur, et ni baron ni paysan ne m'a dit de m'asseoir sur au bout de sa table, soit au coin de son âtre. Je n'ai trouvé de charité chrétienne que dans un pauvre bonvier qui m'a laissé coucher dans son étable. Mais vous qui connaissez les angoisses de la fatigue et de la faim, serez-vous aussi impitoyables que ces cœurs de pierre ?

— Tu as faim ? répondit Jehanne, la femme de Daniel, en se levant légère et silencieuse, comme un fantôme; mais moi aussi j'ai faim... Ce n'est pas le sommeil qui engourdit ces pauvres enfants et les tient accroupis sur cette terre humide et glacée, c'est la faim. Et je ne puis les nourrir de mes baisers, les désaltérer avec mes larmes. Je ne puis les faire vivre ni au prix de mes veilles

ni au prix de mon sang. Tu ne sais pas, toi, un homme, ce que c'est pour une mère que de voir souffrir et se glacer et mourir peu à peu son enfant. Vois donc leurs lèvres desséchées ! vois donc leurs yeux qui s'éteignent et qui me cherchent, leur bouche qui se tord, qui se ferme et qui m'appelle encore ! O mon Dieu ! mon Dieu ! mon Dieu ! ayez pitié ! mes enfants vont mourir !

En effet, les enfants gémissaient et appelaient leur mère.

Et la misérable Jehanne les enleva de terre et les pressa entre ses bras à les étouffer, posant ses lèvres sur leurs pauvres petites lèvres pâles pour éteindre leurs cris d'agonie, et les regardant avec une fixité avide, comme si la chaleur de son regard eût pu leur distiller et leur communiquer la vie, comme si elle eût pu verser son sang dans leurs veines.

— Tu viens de tomber au milieu d'une bande d'affamés, s'écria-t-elle, et tu leur demandes du pain ! du pain qui manque à ces enfants !

Et la pauvre femme, après les avoir déposés à terre, parce qu'elle se sentait défaillir, se tordit les bras et s'affaissa sur elle-même en poussant un éclat de rire effrayant.

Le voyageur tenta de relever Jehanne.

— Entends-tu là-bas le son des trompes, continuait-elle en se redressant sur ses genoux tremblants, tandis que ses yeux étincelaient d'un éclat fiévreux, c'est la chasse du Prince-Noir qui passe... Ils ont du pain ces fiers veneurs; ils en ont de trop puisqu'ils fouillent sous les pieds de leurs chevaux celui des manants. Va donc en demander au généreux prince de Galles, et il aura pitié de toi... comme ses sénéchaux et ses varlets ont eu pitié de nous.

— C'est pourtant sur sa protection que je compte, reprit le voyageur, et je l'aurais vu dès hier, si je n'étais arrivé trop tard pour entrer dans la ville.

— Si tu as quelque espoir en lui, répondit Daniel, il

fallait, au lieu de l'engager imprudemment dans cette forêt, attendre aux environs l'ouverture des portes.

— J'ai attendu, couché sur la poussière du chemin à deux cents pas des murs, l'heure où le rigide portier Patrick Barillard serait forcé de me laisser entrer, dit l'inconnu. Mais l'adversité rend défiant. Maître Patrick venait d'ouvrir sa porte de meilleure heure que de coutume, à cause de la grande chasse, et j'allais en profiter, lorsque j'ai cru reconnaître, cachés sous d'amples capuchons, des visages qui m'ont paru de mauvais augure. Alors j'ai gagné la forêt, espérant obtenir l'hospitalité d'un bûcheron ou d'un charbonnier.

— Tu es venu trop tard, maître, répliqua tristement Daniel. Ma pauvre maison, sous le toit de laquelle le voyageur, le pèlerin et le mendiant ont toujours trouvé un abri, n'est, depuis trois jours, qu'un monceau de décombres noirs. Les archers du Prince-Noir l'ont incendiée : les débris en fument encore et je ne nous est pas permis, à nous tous qui grelotons de froid pendant ces nuits sombres, d'aller nous réchauffer à sa cendre.

— Quel crime as-tu donc commis ? demanda vivement le voyageur ému de pitié. As-tu offensé quelque noble, tué un de tes compagnons, volé ton voisin ou refusé la corvée ?

— J'ai fait plus que tout cela ! reprit Daniel avec un sourire plus terrible qu'une violente malédiction sortie de ce cœur ulcéré. Il y a trois jours, j'étais appuyé sur ma charrue que traînaient ma pauvre Jehanne et ma fille aînée...

— Ta femme et ta fille ! interrompit l'inconnu singulièrement surpris.

Em. GONZALES.

(La suite au prochain numéro.)

bles à raison de 4 volumes par année, moyennant un prix de 25,000 fr. par volume, soit 400,000 fr. en quatre ans.

Travaux parlementaires.

La quatrième commission d'initiative parlementaire propose, par l'organe de son rapporteur, M. Soult de Dalmatie, de prendre en considération la proposition de M. le général de Grammont, tendant à faire rentrer dans le droit commun les officiers et les soldats de la légion étrangère.

La cinquième commission d'initiative propose, par l'organe de M. Limairac, de prendre la même décision au sujet de la proposition de M. Ladoucette, relative à l'organisation des chambres consultatives d'agriculture, du conseil général d'agriculture et du conseil supérieur.

La commission d'initiative examinera bientôt une proposition de M. Loiset, relative aux indemnités à accorder à l'agriculture pour cause de sinistres.

La commission pour l'examen du projet de loi relatif aux caisses d'épargne a nommé MM. Ch. Dupin et B. Delessert, président et secrétaire.

Le bruit courait aujourd'hui que M. Jérôme-Napoléon Bonaparte, ex-roi de Westphalie, général de division, gouverneur des Invalides, allait être nommé maréchal de France. Cette nomination, disait-on, allait paraître au *Moniteur*.

Lettre politique et financière.

Paris, 2 janvier 1880.

La bourse d'aujourd'hui a trompé bien des prévisions. D'après les dispositions manifestées avant-hier, il paraissait y avoir un trop plein en liquidation; mais il manquait au contraire de rentes en liquidation, de sorte que des demandes très vives ont maintenu les cours du 5 0/0 et du 3 0/0 avec beaucoup de fermeté pendant toute la bourse.

Le 5 0/0 s'est élevé à 92 75 en liquidation, et à 92 95 fin du mois, mais il ferme à 92 65 en liquidation, et à 92 75 fin du mois, en hausse de 65 centimes sur samedi.

Le 3 0/0 s'est amélioré de 25 c.; quant aux autres valeurs, elles ferment, pour la plupart, en légère hausse sur les cours précédents.

L'amendement relatif à l'affaire de la Plata, adopté par l'assemblée législative, a également contribué à la bonne tenue des cours; quant à l'affaire du chemin de fer de Paris à Avignon, rien n'a circulé sur la décision qui doit être prise par la commission. On espère généralement un bon résultat.

Les nouvelles de l'étranger, arrivées aujourd'hui à Paris, n'offrent aucun intérêt.

CHRONIQUE PARISIENNE.

La journée des compliments, des bonbons, des cartes de visite et des baisers de Judas s'est assez bien passée, bien qu'un dégel eût transformé les rues de Paris en autant de mares fangeuses. Il était impossible, à 11 heures du matin, de mettre la main sur un fiacre, cabriolet ou omnibus; tout était pris, et quiconque ne voulait pas faire ses visites à pied, sur des trottoirs croûtés, était forcé, conformément au système de M. Vautour, dans *Maison à vendre*, d'avoir une voiture à soi. Vers la fin de la journée, grâce au zèle des balayeurs, les passages étaient tous bien appropriés, et les boulevards, les passages étaient encombrés de curieux.

Les magasins de confiseurs, un peu dévalisés, étaient encore cependant pourvus suffisamment pour les retardataires.

La vente était considérable; elle eût été énorme sans cette malheureuse avalanche de neige qui est venue fondre sur Paris dans les derniers jours de décembre.

Les réceptions à l'hôtel de la présidence ont été fort brillantes; le défilé des officiers de l'armée et de la garde nationale a été fort nombreux; il l'aurait été bien davantage si le jardin des Tuileries et les Champs-Élysées eussent été praticables. Mais beaucoup d'officiers de la garde nationale n'ont pas voulu se risquer à travers d'étroits sentiers bordés de neige.

Comme à l'ordinaire, les vieux débris des régiments de l'empire ont fourni à l'Élysée leur contingent de visiteurs; une foule énorme de curieux les a suivis au détour et au sortir du palais, lorsqu'ils se sont dirigés vers l'hôtel des Invalides, où ils ont été reçus par l'ex-roi Jérôme.

Il est impossible de se faire une idée de la variété et de l'originalité de tous ces uniformes qui composaient la grande armée du grand empereur. Il faut le dire, aujourd'hui quelques uns de ces uniformes paraissent très-ridicules, parce que la mode, dont les caprices n'épargnent rien, a exercé aussi son empire d'une manière plus ou moins heureuse sur les vêtements du soldat français. Mais il ne faut pas perdre de vue que ces guêtres, ces culottes collantes qui sont portées aujourd'hui par des vieillards amaigris, dessinaient, il y a trente ans, les membres vigoureux d'hommes sveltes, jeunes et bien tournés.

— La marine anglaise se compose en ce moment de 199 bâtiments, 2,718 canons et 29,217 hommes, sans compter les marins qui sont à terre dans les diverses divisions.

— D'après les calculs de M. Agier, l'un des derniers millénaires et auteur de savants écrits sur l'Apocalypse, le monde devait finir avec l'année 1849.

— C'est demain, 3 janvier, que commence la grande neuvaine à St Etienne-du-Mont, en l'honneur de Ste-Geneviève, patronne de Paris.

Aujourd'hui on faisait de grands préparatifs dans l'église pour cette solennité, qui attire ordinairement à Paris plus de 100,000 pèlerins, venant de tous les pays, à 20 et 30 lieues à la ronde.

— Il est fortement question en ce moment de réconstituer les commissions des théâtres et des beaux-arts.

La démission de M. d'Albert de Luynes sert de prétexte à cette mesure. Ce qui peut-être engagera le plus à modifier les commissions, c'est qu'elles montrent un esprit envahisseur dont l'administration s'alarme.

— Voici un fait à la louange de M. Jeanron, ex-directeur du Musée:

Lorsqu'on le prévint qu'il allait être remplacé, on lui offrit un autre emploi aussi avantageux que celui qu'il allait quitter. M. Jeanron, ayant appris que pour lui donner cet emploi il fallait renvoyer un honorable père de famille qui l'occupait, crut devoir le refuser.

— L'effectif de la garde nationale de Paris, qui était en février 1848 de 58,000 hommes, et qui, sous le gouvernement provisoire, s'est élevé à 241,884, est maintenant de 100,585.

Les dépenses occasionnées pour l'entretien de la garde nationale figurent au budget de la ville (exercice 1850), pour une somme totale de 1,081,124 fr., ce qui dépasse de 208,060 fr. le budget de 1848, réglé en 1847, qui n'affectait à ce service qu'une somme de 873,064 fr.

ASSEMBLÉE NATIONALE LEGISLATIVE.

Séance du 2 janvier. — Présidence de M. DUPIN aîné.

A deux heures et demie la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté. M. le président procède au tirage au sort des bureaux pour le mois de janvier 1880.

Les conversations sont très animées dans le sein de l'assemblée, qui ne commence ses travaux qu'à trois heures.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la modification de l'art. 472 du code d'instruction criminelle.

L'assemblée déclare l'urgence et passe à la discussion des articles.

Le projet de la commission est ainsi conçu: « L'article 472 du code d'instruction criminelle est modifié ainsi qu'il suit:

« Extrait du jugement de condamnation sera, dans les huit jours de la prononciation, à la diligence du procureur général, inséré dans l'un des journaux du département du dernier domicile du condamné;

« Il sera affiché en outre: 1° à la porte de ce dernier domicile; 2° de la maison commune du chef-lieu d'arrondissement où le crime a été commis; 3° du prétoire de la cour d'assises.

« Pareil extrait sera, dans le même délai, adressé au directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines du domicile du contumax.

« Le délai accordé aux contumax pour se présenter courra à partir de la date du dernier procès-verbal constatant l'accomplissement de la formalité de l'affiche, prescrite pour le présent article. »

MM. Denayrouse, Sage, Bancel, Bourzat, B. Chamiot et L. Latrade ont présenté un contre-projet qui est ainsi conçu:

« Nous avons l'honneur de proposer à l'assemblée de modifier l'article 472 du code d'instruction criminelle ainsi qu'il suit:

« Indépendamment de l'impression et de l'affiche prescrites par l'article 36 du code pénal, extraits des arrêts rendus en matière criminelle seront, dans les huit jours, à la diligence du procureur général ou de son substitut, affichés à la porte de la cour d'assises.

« Cette affiche, à la date de laquelle l'arrêt sera censé exécuté, fera courir les délais des articles 27 et suivants du code civil. »

M. Sage développe son amendement. L'exposition telle que la commission la maintient ne peut avoir aucun résultat. Cette mesure ne peut qu'affliger inutilement la famille, en aggravant son deuil d'un surcroît de douleur. De cette publicité de la place publique, dans les petites villes surtout, doit rejaillir sur la famille une sorte d'infamie; il en résultera, dans tous les cas, une impression fâcheuse, pénible, cruelle, dont le souvenir sera long à s'effacer.

L'orateur développe sur ce thème une foule de considérations dont nous ne contestons pas le mérite, mais qu'il nous est impossible de saisir, vu les conversations particulières qui couvrent sa voix.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

Le projet de la commission est ensuite adopté avec une légère modification introduite, sur la demande de M. Vallette, dans le dernier paragraphe.

M. LE PRÉSIDENT: L'urgence est demandée. Je vais consulter l'assemblée...

M. VEZIN: Je demande la parole.

M. VEZIN: Je suis de ceux qui, au moment de la présentation du projet de loi par M. le ministre de l'instruction publique, ont voté la prise en considération. Je la voterai encore, si les circonstances n'étaient pas modifiées. A cette époque, on ignorait si la loi, renvoyée au conseil d'état, ne tarderait pas longtemps à nous revenir. Cependant, le conseil d'état a fait son rapport, votre commission elle-même a déposé son travail, rien donc n'empêche que la discussion générale ait lieu prochainement. Je ne vois donc pas la nécessité d'engager le débat sur une fraction de loi, tandis qu'on peut le faire sur une grande loi, résultat d'une transaction réfléchie et libérale entre toutes les parties de cette majorité, dont le bon accord importe si fort aux intérêts du pays.

On objectera peut-être que la discussion du budget viendrait entraver cette discussion; mais, si j'en crois certains bruits, cette dernière discussion ne pourrait venir avant le 15 février. (Réclamations à gauche: Qui a dit cela?)

Je n'affirme pas le fait, mais enfin il est incontestable que si nous avons six semaines devant nous, nous avons tout le temps de discuter cette grande loi politique, la plus importante peut-être des lois organiques.

Il est tel d'entre nous qui ne votera l'article relatif aux instituteurs que parce qu'il espère en obtenir d'autres. (Rires à gauche.)

Une voix à gauche: L'aveu est naïf.

M. VEZIN: N'ai-je pas dit tout d'abord que la loi était une loi de transaction?

A gauche: Faites des lois de principe.

M. VEZIN: Je demanderai à M. le ministre de nous dire quelles sont ses raisons déterminantes pour insister sur l'urgence, sans attendre la discussion générale du grand projet de loi qui traite également de l'immovibilité des

instituteurs. Je ne monte pas à la tribune pour discuter la question soulevée par le préopinant, je viens vous rendre compte de l'état des travaux de la commission, dont les retards sont faciles à expliquer. La commission a reçu le budget imprimé au mois de septembre; immédiatement elle s'est mise à l'œuvre, elle a senti la nécessité d'étudier profondément le système tout entier des diverses administrations publiques. Les procès-verbaux des nombreuses séances, déposés aux archives, attestent de ses études laborieuses pour arriver à opérer toutes les économies possibles. Tous les jours nous avons des conférences avec MM. les ministres à ce sujet. Le budget ne sera prêt que dans les premiers jours de février.

M. Parrieu monte à la tribune, et reproche aux instituteurs d'enseigner, dans leurs écoles et hors de leurs écoles, des doctrines funestes. (Bruit.)

La séance continue.

NOUVELLES LOCALES.

Nos rues, transformées en autant de glissoires, ne cessent de causer tous les jours de nouveaux accidents:

Le nommé Pousin, Nicolas, âgé de 18 ans, natif de Dijon (Côte-d'Or), demeurant à Lyon, rue de l'Hôpital, 56, s'est cassé la jambe droite en tombant de sa hauteur sur le quai de Retz.

Regnier, Michel, âgé de 46 ans, ouvrier en soie, natif de Lyon, y demeurant rue St-Clair, 78, s'est également cassé la jambe droite en tombant sur le cours d'Herbouville.

Vallat, Jean-Baptiste, cordonnier, natif de St-Etienne (Loire), demeurant à Lyon, rue Grenette, 23, s'est fait une grave blessure à la tête en tombant dans les escaliers de son domicile.

— Hier, 4 du courant, à huit heures du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Baruth, facteur de pianos, impasse de la rue Lanterne, 21. Mais, grâce à de prompts secours, le feu, qui avait pris dans des caisses de déballage remplies de paille, n'a pu s'étendre plus loin; aussi tout s'est-il borné à deux ou trois caisses brûlées.

— Avant-hier, M. Galerne, commissaire de police, a saisi, rue Grenette, 25, chez M. Faucon, tailleur d'habits, une librairie clandestine composée de 8 à 10,000 volumes, ayant trait tous au communisme et au socialisme le plus avancé. On ne saurait croire combien de ces ouvrages dangereux ont été vendus par cet ouvrier qui a avoué qu'il travaillait dans l'intérêt de la propagande socialiste. Dans cette opération importante, un exemplaire de la constitution démocratique et sociale est tombé aux mains de la police.

— On nous assure que l'autorité judiciaire est sur les traces des malfaiteurs qui ont arrêté, ces jours derniers, le convoi dirigé de Brignoles sur Toulon, après avoir assassiné un gendarme de l'escorte et blessé l'autre.

Il est bien à désirer que ce crime ne reste pas impuni.

Une veste et des chiffons trouvés sur les lieux peuvent aider beaucoup la justice dans ses recherches.

— On lit dans le *Courrier de l'Isère*:

« Par arrêté de M. le préfet de l'Isère, en date du 27 décembre, M. Doncieu, commissaire spécial de police au Pont-de-Beauvoisin, a été suspendu de ses fonctions. M. Doncieu a été commandant de l'Hôtel-de-Ville de Lyon, après le 24 février.

« Le même jour, M. le général Noël, en vertu de ses pouvoirs, a nommé M. de Montmort, commissaire provisoire dans cette localité.

« Les scellés ont été mis sur les papiers de M. Doncieu.

« Dans ce moment, le juge de paix de St-Laurent-du-Pont, commis par l'autorité militaire, procède à la visite de ces papiers.

« Notre impartialité nous impose le devoir de ne pas publier les motifs graves qui ont donné lieu à cette double mesure. »

— On a perdu hier, de quatre à cinq heures, dans le quartier Perrache, un pli adressé à M. l'intendant Cagiani, chef de division à l'inspection générale du trésor, à Turin.

Celui qui l'aura trouvé est prié de le porter cours Rambaud, 18, chez M. le marquis Doria, ancien consul général de Sardaigne.

Il y aura récompense.

— Les chanteurs béarnais, dont la réputation est européenne, viennent d'arriver dans notre ville, où ils se proposent de se faire entendre dans la salle du Cercle musical. Les belles voix de ces artistes, l'originalité de leurs chants et la perfection de leur méthode leur assurent un grand succès.

— Nous recevons de M. Roberti une lettre dans laquelle il nous prie de faire connaître que, s'il a cessé de faire partie du théâtre de la Galerie-de-l'Argue, c'est pour des causes toutes particulières qui ne portent aucune atteinte à son talent ou à sa réputation, et qui n'ont d'autre importance que celle d'un débat personnel.

— M. Keller et sa troupe semblent posséder le don de la fontaine de Jouvence. Jamais la curiosité du public ne se lasse, et les créations nouvelles attirent la foule au théâtre de la Galerie-de-l'Argue, absolument comme si son ouverture datait d'hier; c'est que loin de se laisser enivrer par le succès, M. Keller a su le mériter par des innovations heureuses qui, chaque jour, donnent à ses représentations une physionomie variée.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

FRANCKFORT, 29 décembre. — Nous apprenons que M. de Bulow, que le roi de Danemark a chargé de représenter le Holstein auprès de la commission centrale, ne sera reconnu par elle qu'après qu'un traité de paix aura réglé complètement les différends existant entre l'Allemagne et le Danemark.

VIENNE. — Le départ de l'archiduc Albert pour son corps d'armée à la frontière de Saxe, et le départ de la brigade Steiniger pour la Bohême, ont donné quelques constances à la nouvelle que, sur la demande du ministère saxon, 34,000 hommes de troupes autrichiennes entreraient dans la Saxe sans retard.

HESSE-DARMSTADT. — Le président du conseil des ministres, M. Jaup, a ouvert aujourd'hui d'une manière solennelle la session des chambres.

ANGLETERRE.

LONDRES, 1er janvier. — On écrit de Philadelphie au *Morning Chronicle*:

« Une rencontre avait été arrêtée entre MM. Meade et Duer, de la chambre des représentants.

« Heureusement la rencontre n'a pas eu lieu. »

— Nous lisons dans le *Standard*:

« La marée a atteint le quai d'Adelphi et les cours de Hangerford et de Lambeth, vis-à-vis le palais de l'archevêque.

« A Deptford, Rotherhithe et dans d'autres endroits, on redoute toujours une marée extraordinaire.

« A Cromer, la nouvelle partie de la jetée a été balayée comme celle qui fut détruite par la haute marée du 26 janvier 1845.

« A Lyon, les eaux inondent toutes les rues. Il y a de l'eau à une profondeur de plusieurs pieds dans les maisons. Heureusement qu'une gelée très-vive contribue à diminuer la hauteur de la marée.

« A Leith, on s'est mis en mesure d'en éviter les effets. »

NOUVELLES DIVERSES.

Avant-hier au soir, à six heures, a eu lieu à Bercy le banquet des égoutiers de Paris. Il célébraient la fameuse chasse qu'ils ont faite pendant quinze jours contre les rats qui infestent les voies souterraines de la capitale.

Les douze brigades d'égoutiers ayant leurs douze brigadiers pour commissaires y assistaient au grand complet avec quelques invités. Le couvert était de cent soixante-cinq personnes.

M. John Warton, ce riche mégissier de Londres, qui est définitivement resté l'acquéreur de plus de six cent mille peaux de rat au prix de dix centimes, s'y était fait représenter par un panier de Champagne de 25 bouteilles.

Les deux honorables fabricants de gants de Grenoble, voulant sans doute payer une indemnité pour la rupture de leur traité, avaient envoyé à l'employé comptable des douze brigades cinquante bouteilles de Maçon-Fleury.

Le repas, sans être splendide, était fort confortable. Au deuxième service, les garçons ont dressé, avec les rôtis et les salades, deux énormes pâtés de Chartres de vingt-cinq livres chacun, sur les couvercles desquels le pâtissier avait ingénieusement feuilleté un égoutier transperçant un rat avec une lance. Le pâtissier s'était inspiré du tableau de Raphael, représentant l'archange terrassant le démon. Ces deux sculptures de friandises manquaient certainement de toutes les règles de l'art, mais elles étaient d'une naïveté des plus réjouissantes.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés par les chefs de brigade; le premier, qui a été couvert d'applaudissements, par M. Désiré Fargeau, à la république honnête et modérée. Le second, par M. George Romain, à la destruction complète des rats gris de Norvège et des rats noirs d'Angleterre.

M. Victor Lamothe, égoutier-poète, chef de la septième brigade, a fait des vers de circonstance qui ne manquent pas d'une certaine originalité; il les a dédiés au directeur du Jardin-des-Plantes, en lui adressant les deux magnifiques rats noirs d'Angleterre que tout Paris voudra voir. Voici comment se termine cette pièce de poésie:

Paris est délivré de la cohue immonde
De rats gris, de rats noirs, terreur de tout le monde.
Six cent mille ont péri! et leurs sanglantes peaux
Avec M. Warton vont traverser les eaux.
Deux seuls ont mérité, par leur beauté bizarre,
De n'être pas plongés dans les eaux du Ténare.
Illustre directeur, accepte ces rats-ci,
Nous n'en demandons rien, mais pour nos rats... souris.
Le banquet s'est terminé à minuit au milieu de la plus parfaite harmonie.

M. John Warton a payé à l'employé comptable des douze brigades la somme énorme de 60,000 fr. en bons du trésor pour les 600,000 peaux de rats pris pendant quinze jours dans les égouts. Ces 60,000 fr. ont été partagés au marc le franc entre les cent quarante-égoutiers de Paris et leurs brigadiers qui ont tous pris un livret de 500 fr. à la caisse d'épargne. Par une délicatesse qui fait honneur à ces braves travailleurs, ils avaient tous refusé, quelques jours auparavant, la prime offerte par l'autorité municipale.

Plusieurs personnes avaient fait envisager à M. J. Warton qu'il avait entrepris là une mauvaise affaire. « Dans un pays excentrique comme l'Angleterre, les gants de rats auront beaucoup de succès. Je me propose même, a-t-il ajouté, d'y faire faire à l'intérieur, à l'aide d'une estampille, un petit rat courant à fond de train. Ces gants seront fort recherchés par les ladies comme objets de curiosité, surtout si la cour d'Angleterre les met à la mode à la prochaine saison d'été.

VARIÉTÉS.

Il est bon qu'une nation sache ce que les autres pays pensent d'elle. La dernière exposition des produits de l'industrie a attiré à Paris une foule d'étrangers qui sont venus étudier les progrès que nous avons faits dans la carrière industrielle, et qui, de retour dans leur pays, se sont empressés de publier leur impression et de porter leur jugement sur nous.

On sait que l'Angleterre se prépare à imiter notre système d'expositions périodiques, et qu'une exposition générale des produits du monde entier doit avoir lieu à Londres en 1851. Ce projet a été formé sous le patronage du prince Albert. Dans le but de recueillir des renseignements complets sur notre manière de procéder et de mettre à profit notre expérience déjà ancienne en matière d'exposition, la société des arts de Londres a envoyé à Paris un de ses membres, M. Digby Wyatt, en le chargeant de lui adresser un rapport détaillé sur l'exposition de 1849. Ce rapport vient d'être publié. Nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt les réflexions suivantes que l'étude de notre situation industrielle a inspirées à M. D. Wyatt :

« Comme reine de la mode, la France expose cette année un assemblage éblouissant d'articles charmants et pleins de goût. Partout on retrouve la preuve du haut degré d'instruction qu'ont atteint ses ouvriers. A peine rencontre-t-on un objet dont l'ornementation soit imparfaite. Les personnages que l'on voit dans les dessins sont bien tracés. Dans toutes les industries qui réclament une touche fine et délicate, telles que la joaillerie, la ciselure, etc., on reconnaît une main exercée qui a obéi à une imagination toujours prête. On dirait que l'ouvrier a travaillé avec amour, *con amore*, et quand on s'entretient avec un fabricant, on s'aperçoit qu'il est heureux et fier de sa profession, qu'il a foi en elle pour s'élever dans l'école sociale. Aussi l'industrie française exerce-t-elle sur l'esprit de l'étranger une séduction toute particulière, qui arrête souvent sur les lèvres la juste critique que l'on pourrait adresser à la structure presque toujours défectueuse de ses produits. Par exemple, pourvu qu'un meuble soit coupé et ciselé avec goût, on s'inquiète peu de savoir s'il est d'un bon usage et confortable. De même, on préfère un ornement gracieux en argent doré à une lourde surcharge d'or massif, et un rouleau de papier de deux couleurs qui vont bien ensemble, à un rouleau qui présenterait soixante couleurs mal assorties. Les seules industries importantes pour lesquelles, à en juger par l'exposition de 1849, la France se trouve de beaucoup au-dessous de l'Angleterre sont : l'application des machines à la sculpture sur grand modèle, la manipulation de la gutta-percha, la vaisselle d'étain et les ouvrages en métal anglais, la poterie, la vernissure sur papier mâché, et en général l'emploi des procédés nouveaux dans la fabrication des produits d'usage vulgaire et à bas prix. Mais, dans beaucoup

d'autres genres, pour les émaux, les bronzes, le travail de la peigne, la coloration de la terre-cuite, la rubannerie, la soierie, elle prime l'Angleterre.

« On ne saurait indiquer ici avec détails les caractères différents de l'une et de l'autre fabrication ; on peut dire seulement qu'en général le trait dominant qui distingue l'exposition de 1849, c'est la tendance de l'industrie française vers l'emploi perfectionné des machines qui ont pendant si longtemps fait la fortune de l'industrie anglaise. Si la France parvient à s'approprier les nouveaux procédés en conservant sa supériorité antique, elle réussira sans aucun doute à supplanter l'Angleterre sur un grand nombre de marchés que celle-ci approvisionne aujourd'hui presque exclusivement et avec une trop grande sécurité à l'égard des concurrences que l'avenir lui prépare. »

Ce jugement, émané d'un Anglais, mérite de fixer l'attention de nos manufacturiers, et doit les encourager à suivre la voie nouvelle dans laquelle ils sont entrés. La France demeurera toujours reine de la mode ; il faut maintenant qu'elle applique tous ses efforts à la fabrication des articles à bas prix, qu'elle démocratise, en quelque sorte, ses produits pour les mettre à la portée du plus grand nombre, et dispute à l'Angleterre le marché du monde. Avec de la persévérance, elle y réussira, mais à une condition seulement, c'est que les négociants comprennent bien que le commerce d'exportation n'a d'avenir que par la loyauté dans les transactions, par la valeur sérieuse du produit mis en rapport avec leur qualité.

Ceci posé, nous sommes heureux de pouvoir enregistrer le témoignage donné par M. Wyatt sur nos progrès industriels. Dieu veuille que le jury anglais use de la même impartialité lorsqu'il sera appelé à juger les produits que nous exposerons en Angleterre.

Bulletin officiel du mouvement de la Condition des soies de Lyon, pendant le mois de décembre dernier.

Il a été conditionné pendant ce mois :
817 balles d'organins, pesant ensemble aet, kil. 79,628
705 » de trame, » 49,538
481 » de grège, » 50,706
142 » de soies diverses, » 4,540
72 parties de bobines pleines ou vides, 741
4 parties de laine, »
2,219 numéros placés. Poids total kil. 184,933
Lyon, 4 janvier 1850.

BOURSE DE PARIS. — 3 Janvier 1850.

5 0/0 au comptant, 56 fr. 70	Quatre Canaux 1075
5 0/0 » 92	5 0/0 Belge 1840, »
5 0/0 fin courant, 56	60 Banque belge, »
5 0/0 » 92	65 3/0 0 espagnol, 581/4
Banque de France, »	» Emprunt romain, 88
Obligations de la ville, »	» Piémont, 96 0

CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain. . . 410 »	Montereau. . . » »
Versailles, r. dr. »	Paris à Lyon . . . » »
Idem. r. g. »	Paris à Strasbourg 357 50
Paris à Orléans. . 790 »	Amiens-Boulogne. » »
Paris à Rouen . . 560 »	Tours à Nantes. . 275 »
Rouen au Havre. 240 »	Dieppe. 180 »
Avignon-Marseille. 218 75	Bordeaux à Teste. » »
Bâle. 116 25	Lyon à Avignon. » »
Vierzon 542 50	Centre » »
Orléans-Bord . . 408 75	Paris à Sceaux. » »
Le Nord. 455 »	Sceaux » »

BOURSE DE LYON DU 4 JANVIER 1850.

	COMPTANT	LIQ. DU 31 D.	DU 15 JAN.
5 0/0	» »	» »	» »
5 0/0	» »	92 60	92 90
5 0/0 (coupures) . .	92 50	» »	» »
d. 4.	» »	» »	95 05
d. 50.	» »	» »	95 25
5 0/0 Piémontais . .	90 40	90 25	90 60
Orléans	» »	» »	» »
Rouen	515 »	» »	357 50
d. 10.	» »	» »	560 »
Marseille	» »	» »	» »
Vierzon	» »	» »	» »
Nord.	» »	» »	» »
d. 10.	» »	» »	» »
Mines de la Loire . .	» »	» »	525 »
d. 10.	» »	» »	551 25
Chemin de St-Etienne .	» »	» »	» »
Obl. des Min. de la Loire.	4000	» »	» »
Gaz de Lyon	1425	» »	» »
la Guillotière	390	» »	» »
Bayonne	250	» »	» »
F. de la Loire et de l'Ard.	» »	» »	» »
l'Horre	210	» »	» »

Spectacles du 5 Janvier.

GRAND-THEATRE. — Relâche.
CELESTINS. — La Vie de Bohème, comédie-vaudeville en cinq actes.
On commencera à six heures.

CONDITION DES SOIES DE LYON.

4 JANVIER 1850.
Nombre de ballots entrés à la Condition : 75. — Soies ouvrées : 35. — Grèges : 18. — Dernier numéro placé : 456.

JARDIN D'HIVER. — L'ancienne salle du cirque du Jardin vient de se métamorphoser de la façon la plus étonnante; les murs, dépouillés de leurs gradins disgracieux, ont été, comme par enchantement, recouverts de magnifiques peintures; des myriades d'anges et d'enfants se jouent au milieu de l'or, et les fleurs de la décoration, les paysages des tropiques et leurs végétations lumineuses approfondissent toutes les perspectives, enfin les richesses de la peinture y ont été épuisées.

Ce gigantesque travail a été exécuté par des artistes de notre ville, dont la juste susceptibilité a voulu prouver à nos compatriotes, en créant une œuvre peut-être sans rivale en France, que l'art, le goût et le talent sont en province comme ailleurs.

C'est au bénéfice de ces mêmes artistes que se donneront cette saison les bals du Jardin d'Hiver dont se préoccupent tant notre jeunesse lyonnaise. Nous leur prédisons le plus brillant succès, car on ira à ces fêtes splendides, autant par l'attrait du plaisir que pour rendre hommage au talent.

M. ROBERTI, physicien-prestidigitateur et mécanicien, attaché naguère au théâtre de la Galerie-de-l'Arc, prévient le public que, pour répondre aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées, il prolongera son séjour à Lyon. Il se tient à la disposition des sociétés et des pensionnats pour donner des séances particulières de physique, prestidigitation, mécanique, fantasmagorie, polyorama, feux chromatiques, diamants, etc., etc.

C'est une occasion dont ne manqueront pas de profiter les personnes qui voudront donner plus de charme et d'éclat aux soirées qui seront données cet hiver. M. Roberti tient en réserve des tours nouveaux qu'il s'empresse d'offrir dans les réunions où l'on voudra bien l'appeler.

M. PH. PROBST, facteur et marchand de pianos, a l'honneur de prévenir le public que son magasin est ouvert rue d'Oran, 2, ancienne place de la Boucherie-de-Terreaux. Il se charge des réparations et accords de pianos.

CHANDON. Imprimeur à Lyon, place de la Charité, 18.

Le Directeur du Salut Public, E. JORDANIS.

VENTE AUX ENCHÈRES

DU

MÉDAILLIER

De la Bibliothèque numismatique et autres beaux livres illustrés, anciens et modernes, dans toutes les classes, de M. Auguste FIERE, de Tournon (Ardèche).

La vente se fera le lundi 21 janvier 1850 et jours suivants, dans la salle des commissaires-priseurs, passage Belle-Cordière, à six heures du soir.

Le MÉDAILLIER renferme sommairement 22 séries : monnaies et médailles dans tous les métaux. Médailles consulaires, impériales-romaines, monnaies du moyen-âge et de la monarchie française; les 74 médailles des rois de France, grand module; des assignats; une collection des médailles de la révolution française, du consulat et de l'empire; une autre suite de la branche aînée, du règne de Louis-Philippe et de la révolution belge; pièces maçonniques; médailles des états de l'Europe, des papes, des cardinaux, etc. Chacune de ces séries offre un grand nombre de pièces fort rares, très-rare et aussi d'inédites.

Dans les livres, on remarque : les traités H y aura exposition de midi à deux heures. Le catalogue se distribue, à Lyon, chez M. Fontaine, chargé de diriger la vente, rue Ferrandière, 24, et chez le concierge des commissaires-priseurs. On percevra le 5 pour cent.

Le catalogue sera envoyé sous bande aux amateurs qui le demanderont à l'adresse précitée de M. Fontaine, marchand d'antiquités, etc., meubles, médailliers, médailles rares, tableaux, estampes, livres de vieille librairie, autographes, etc. Le marchand fait des échanges et offre dans ce moment l'écu de 5 fr. de Berthier, prince de Neuchâtel, millésime 181, pièce d'une grande rareté, dont un exemplaire a été vendu 229 fr. à l'Alliance des Arts. (15)
Ecrire franco.

EN VENTE

VUE DE LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU,

Paysage à l'huile sur toile, par St-MARTIN,

Ayant fait partie de l'Exposition du Louvre de 1841.

Ce tableau, considéré comme le chef-d'œuvre de son auteur, a fait l'admiration du public parisien. — S'adresser, pour le voir, chez M. BROGLIER, de dix heures du matin à midi, rue St-Louis, 11, au 3^{me}, à la Guillotière.

CHOCOLAT MENIER.

MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT : 1832, 1834, 1839, 1844.

Usine hydraulique à Noisiel-sur-M. rue.

Comme tout produit avantageusement connu, le Chocolat Menier a excité la cupidité des contrefacteurs; sa forme particulière, ses enveloppes ont été copiées et remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. — Les amateurs de cet excellent produit dont la supériorité est incontestable, devront exiger que le nom de MENIER soit sur les étiquettes et sur les tablettes. — DÉPÔTS chez MM. les pharmaciens et marchands épiciers de Paris et de toute la France. (1240)

LE MANDATAIRE,

Banque spéciale.

Cette société rachète au comptant à des conditions avantageuses les contrats d'assurances sur la vie.
S'adresser à Lyon, rue de la République, n. 7, au directeur. (9)

A VENDRE Quatre Belles Diligences

En bon état, à 13 places,

Avec talons pouvant être transformés en rotonde.

S'adresser à MM. LARAT, MILLE et C^{ie}, quai Saint-Clair, 15, à Lyon. (1646)

Etude de M^{re} RUBY-LOUIS, avoué à Lyon, rue Centrale, 11.

VENTE VOLONTAIRE

Ensuite de conversion sur publications judiciaires,

D'UNE MAISON,

Sise à Lyon, place Saint-Jean, 6.

Le samedi vingt-six janvier mil huit cent cinquante, heure de midi, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au Palais-de-Justice, place de Roanne, il sera procédé à l'adjudication, au profit du plus offrant et dernier enchérissur, d'une belle maison et dépendances, sise à Lyon, place Saint-Jean, 6, au-dessus de la somme de soixante mille francs.

Mise à prix 60,000 fr.

Signé: RUBY-LOUIS.

NOTA. — S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^{re} Ruby-Louis, avoué poursuivant ou au greffe du tribunal civil de Lyon où le cahier des charges est déposé. (19)

TRES-BEAUX OBJETS RELIGIEUX

POUR ÉTRENNES,

riches nouveautés en ivoire, or et argent,

Magasin de M. HUBERT LEBON, Cloître Notre-Dame-de-Fourvières, 7. (1643)

AVIS

Un ancien teneur de livres pouvant disposer de quelques heures dans la journée offre ses services aux maisons de commerce de cette ville.

S'adresser à M. Laporde, rue de la Gerbe, ameu, 51. (1636)

TABLETTES

pectorales de Manne composées

Du docteur Alph. Dupasquier.

Pour la guérison des rhumes, toux, catarrhes, oppressions, asthmes, phthisie, maladies de poitrine, et en général toutes les affections des organes de la respiration.

Préparées par Dubreuil, pharmacien, successeur de la maison Dupasquier et seul possesseur de la formule de ces tablettes.

Rue de l'Hôpital, 29, à Lyon. — Prix de la boîte : 1 fr. 50 c. Demi-boîte : 75 c., avec l'instruction sur leur emploi. (1513)



ON trouve des modèles de perruques et toupetts nouveau système chez l'ineventeur, qui ne s'occupe uniquement que de la confection des ouvrages en cheveux, M. VAURIS, coiffeur, un des premiers artistes de France pour la confection des ouvrages de ce genre, pl. Port-du-Roi, hôtel de l'Europe, Lyon.

En vente chez M^{re} Méra, libraire, rue Lafont, 4, et galerie du Grand-Théâtre, rue Puits-Gaillot.

LES FILS DU DOCTEUR

OU

UN FANFARON DE VIGES

COMÉDIE EN DEUX ACTES ET EN VERS, PR M. TH. P. COLOMB.

IN-8°. — PRIX : 1 FRANC.

A VENDRE A L'AMIALE

Les MOULINS de Belleville-sur-Saône, composés de cinq paires de moulins.

S'adresser, pour voir les moulins, sur les lieux, et pour connaître les conditions de la vente, à M^{re} Durillon, avoué à Villefranche. (18)

IL A ÉTÉ PERDU

le 31 décembre, à sept heures du soir, de la voûte du Collège à la rue de Pavie, une montre Lépine en or, 15 lignes, 4 trous en rubis au nom de Bailly, n° 12904. — La rapporter, contre récompense, à M. Chaurand, rue de Pavie. (17)

UN JEUNE HOMME

de lettres, de la force d'un bachelier, ex-professeur de littérature, de calligraphie et de dessin, demande un emploi quelconque. Il donnera toutes les garanties et tous les certificats de moralité. S'adresser quai du Peuple, 17, chez M. Favre. (16)

Association ou employé intéressé.

On disposerait, dans une industrie EN PLEINE ACTIVITÉ, de 10 à 12,000 fr. avec honoraires fixes et une part dans les bénéfices.

S'adresser à M. Verset, ancien agent de change, rue Bât-d'Argent, 12. (14)

AVIS.

ON DEMANDE des jeunes gens actifs et intelligents.

S'adresser rue Thomassin, 3, au 2^e, au-dessus de l'entresol, de midi à quatre heures. — Une bonne tenue est de rigueur. (7)

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

UNE CALÈCHE

Élégante et légère et des harnais plaqués
S'adresser au bureau du journal

A LOUER DE SUITE Bel appartement bourgeois, composé de cinq pièces, avec office

tout agencé, rue du Bœuf, n. 56, au premier. S'y adresser. (1498)

En vente chez GUILBERT, libraire, rue Puits-Gaillot, 3.

LA PRÉSERVATION PERSONNELLE

Nouvelle édition avec 40 gravures coloriées. 80,000 EXEMPLAIRES VENDUS. — PRIX : 5 FR. SOUTS ENVELOPPE.

Traité médical sur les infirmités de la jeunesse et de l'âge mûr, provenant de la contagion et des habitudes vicieuses qui tendent à détruire toutes les attributs de la virilité. — Traité sur le mariage, ses secrets et ses déordres, sur les maladies des organes de la génération, avec 40 figures représentant ces organes à l'état sain et malade, et les déplorable effets produits sur eux par l'onanisme et les excès, avec les observations pratiques sur la stérilité, l'impuissance prématurée, la débilité, l'onanisme, la syphilis, le resserrement, les maladies nerveuses, la gastrite, l'hypochondrie, la folie, etc.; par le docteur S. LA MERT, médecin consultant, Bedford square, 37, à Londres, membre de l'Université d'Edimbourg, de la société médicale de Londres, etc., etc.

LA SCIENCE DE LA VIE, Secret pour vivre longtemps, ou comment il faut vivre et pourquoi;

Suivie d'observations pratiques sur la santé et la maladie, et de l'exposé de cas divers. — Un volume illustré de planches anatomiques et orné d'un superbe portrait de l'auteur. — Prix : 4 fr. sous bande. Ces deux indispensables et excellents livres devraient se trouver dans toutes les mains; c'est le guide le plus sûr pour le raffermissement, le rétablissement de la constitution et de la virilité. Moyennant 50 centimes, chacun de ces volumes peut être reçu franco bureau restant ou à domicile. — (Afranchir.) (1500)

PÂTE DE Limaçons.

Aucun pectoral n'a jamais eu autant de succès et d'efficacité pour la prompte guérison des Rhumes, Catarrhes, Asthmes, enrouements, crachements de sang et toutes les maladies de poitrine. Cette pâte, depuis 53 ans, s'est toujours préparée à la pharmacie Quelquejeu, ROCHE, successeur, 13, rue de Poitou, à Paris. Chaque boîte porte le cachet de l'inventeur. — Dépôt à Lyon, chez SAVOYES, pharmacien, place du Change, n. 1, et dans toutes les pharmacies du département. (1642)